CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-FIDÈLE
Séance ordinaire du 1er octobre 2025 à **18 h 30**
École Saint-Fidèle – Local 206

PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

PRÉSENCES ET QUORUM

Cléophace Akitegetse, parent d'élève
Isabelle Deschênes, parent d'élève
Mathieu Bernière, parent d'élève
Julie Gagné, parent d'élève
Valérie Beaudoin, enseignante
Marianne Girard, orthopédagogue
Guylaine Côté, responsable du SDG
Sarah-Maude Caron, éducatrice spécialisée
Marie-Josée Gagnon, orthophoniste
Damien Thoribé, parent d'élève

ABSENT

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sylvie Beaudoin fait la lecture de l'ordre du jour.

Julie Gagné propose l'adoption de l'ordre du jour, Marie-Josée Gagnon appuie.

3. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Les membres se présentent à tour de rôle.

Cléophace Akitegetse est élu comme président et Mathieu Bernière comme vice-présidence.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2025

Valérie Beaudoin propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2025, Mathieu Bernière appuie.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Point 10 : Sylvie Beaudoin mentionne aux membres que les certificats pour l'engagement parental ont été remis à Maïra Beaudry et à Marie-Chantale Mercure lors du spectacle de fin d'année.

Au point 13 : Guylaine Côté a montré aux membres la planification des journées pédagogiques qui a été distribuée aux parents au début de l'année afin que ceux-ci puissent prendre des décisions éclairées sur la participation de leur enfant ou non aux activités.

Cléophace Akitegetse se demande si le lien pour voir cette planification devait être seulement publié dans le premier Fidèle contact ou si nous devons le remettre dans toutes les futures communications.

Guylaine Côté mentionne qu'environ 92% des parents ont déjà inscrit leurs enfants aux activités lors de la première diffusion et que tous les mois, s'il reste de la place à ladite activité, elle mettra le lien pour les inscriptions dans le Fidèle contact.

Un autre membre se questionne pourquoi les coûts de cette année sont plus élevés pour les journées pédagogiques que l'an passé. Guylaine Côté mentionne que les activités sont d'une meilleure qualité cette année. Elles sont beaucoup plus agréables et enrichissantes qu'avant, ce qui apporte des frais un peu plus dispendieux.

Mme Guylaine Côté explique que ça prend 12 enfants qui ne vont pas à l'activité de la journée pédagogique afin qu'un groupe soit mis en place pour rester à l'école pendant ladite journée pédagogique. S'il n'y a pas un minimum de 12 enfants, aucun service de garde ne sera disponible pour les enfants qui n'iront pas à l'activité.

La décision d'avoir des activités plus enrichissantes en sachant qu'elles seraient plus dispendieuses avait été discutée en CE.

Les parents semblent très satisfaits de la programmation.

6. QUESTION DU PUBLIC

Il n'y a pas de public pour cette séance.

7. POINT DE L'OPP

Valérie Beaudoin mentionne que le projet de murale avec Pierre et Marie va débuter sous peu. Elle nous informe que les artistes vont faire le tour des classes dans la semaine du 10 novembre afin de prendre les idées des enfants et que la réalisation de la murale, dans la cage d'escalier, à l'entrée principale, devrait être faite dans la fin de semaine du 29-30. Il se peut que les artistes aient à revenir une autre fin de semaine, mais c'est à revalider.

POINT DE DÉCISION

8. ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER DES SÉANCES

Sylvie Beaudoin propose des dates pour les rencontres. Les membres en discutent et décident que les prochaines rencontres soient les :

2 décembre 2025
4 février 2026
8 avril 2026
13 mai 2026
9 juin 2026

9. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Sylvie Beaudoin demande aux parents d'élève de remplir le formulaire de dénonciation d'intérêt.

10. APPROBATION DES SORTIES ET ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET/OU RÉCRÉATIVES

Sylvie Beaudoin présente les sorties et activités éducatives et/ou récréatives aux membres.

Marianne Girard propose l'approbation des sorties et activités éducatives et/ou récréatives, Guylaine Côté appuie.

POINT D'INFORMATION

11. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE

Aucune information à transmettre aux membres du CÉ.

12. INFORMATION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

16.1. FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CONSEIL

Sylvie Beaudoin mentionne aux membres qu'ils doivent suivre une formation obligatoire pour faire partie du CE. Elle leur présente le formulaire à remplir en lien avec ladite formation.

16.2. BUDGET ÉCOLE

Sylvie Beaudoin fait un récapitulatif de la séquence des annonces ministérielles qui a eu depuis l'automne 2024.

1. Première lettre reçue - annonce d'un gel d'embauche dans la fonction publique.

2. Mois de décembre – annonce que les établissements allaient subir une coupure dans les budgets 24-25. Une somme de 12 000$ a été retranchée du budget de l'école Saint-Fidèle en janvier 2025.

3. Autre lettre reçue – annonce que d'autres coupures seront faites dans les budgets de 25-26.

   Donc le budget 25-26 qui avait été présenté au CE par Sylvie Beaudoin avait un montant de 12 000$ de retranché au budget initial.

4. Courriel reçu – annonce que le montant pour le budget de MAO pour la persévérance de l'école Saint-Fidèle est passé de 5 962$ à 2 000$.

   Bon point du CSS : Aucune coupure n'a été faite sur le plan d'effectif. Donc, nous avons pu commencer l'année avec tout le personnel de soutien et le personnel professionnel que nous avions prévu.

5. Au retour des vacances – annonce que finalement le montant à couper au CSS de la Capitale est de 15.7 millions de dollars. Sylvie Beaudoin explique les mesures que le CSS doit respecter afin d'arriver à retrancher ce montant.

6. Au mois de juillet – annonce que de l'argent sera réinjecté dans les CSS. Cependant, le plafond d'embauche ne bouge pas. L'embauche de personnel additionnel n'est pas possible.

   Afin d'arriver à retrancher les 15.7 millions du budget du CSS, les écoles primaires ont été retranchées de 20 % sur certaines mesures. Pour l'école Saint-Fidèle, c'est un montant de 14 000$ a été retranché parmi les mesures existantes.

   Avec le 12 000$ qui avait déjà été retranché ainsi que l'argent pour le MAO, ça fait un total d'environ 30 000$ qui a été coupé dans le budget de l'école.

7. Dernièrement, une nouvelle est sortie dans les journaux comme quoi les plafonds d'embauche seront augmentés. D'autres précisions seront à venir.

16.3. BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Sylvie Beaudoin présente le budget du conseil d'établissement. Il y a 855 $ par année attribué au CÉ par le CSS. Sylvie Beaudoin mentionne qu'il y a encore de l'argent dans le compte. Elle va donner le montant exact lors d'une prochaine rencontre. Elle estime que le budget doit être environ d'un montant de 2 000$. Il y aura probablement des membres du personnel qui vont venir présenter leur projet aux membres au cours de l'année. Elle encourage donc les membres à contribuer aux projets qui leur semblent intéressants.

16.4 PROJET ÉDUCATIF

Sylvie Beaudoin remet un document et fait la présentation du projet éducatif aux membres.

Les résultats sont très satisfaisants.

16.5 PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Sylvie Beaudoin mentionne aux membres du CÉ que le ministère a fait une demande de révision du plan de lutte et il demande d'ajouter des éléments dans celui-ci.

Lorsqu'il sera prêt, Sylvie Beaudoin va remettre le point à l'ordre du jour et le présenter de nouveau aux membres.

13. INFORMATION DU SERVICE DE GARDE

Guylaine Côté mentionne aux membres que le service de garde aussi subit les coupures du ministère.

Aucun paiement en surcroit ou en temps supplémentaire n'est autorisé.

14. INFORMATION DU COMITÉ DES PARENTS

Il y aura une assemblée d'élection le 7 octobre et une assemblée régulière le 29 octobre.

15. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Le mardi 2 décembre 2025 sera la date de la prochaine rencontre.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Damien Thoribé propose la levée de la séance à 19h55, Marianne Girard appuie.

Sylvie Beaudoin
Directrice

Cléophace Akitegetse
Président du CÉ